

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**PLAN DE RELANCE 2021**

Après le premier plan de relance voté en octobre 2020 (alimenté à hauteur de 12,8 millions €), le collège communal a adopté ce 12 mai un deuxième volet pour aider la population et l'ensemble des secteurs à traverser cette crise d'une longueur inédite.

Au total, ce plan injectera plus de **15,7 millions €** dans le tissu liégeois. 8 axes sont définis.

1. Mesures d'allègement fiscal

Montant : 7.311.500 €

Il s'agit du premier levier de ce plan de relance.

En 2021, **un grand nombre de taxes communales sont supprimées**, au bénéfice de nombreux secteurs : Horeca, événementiel, commerces de détails, ambulants, foire et marchés...

Cet allègement fiscal se répartit comme suit :

- **220.000 €** pour la taxe sur les débits de boissons ;
- **425.000 €** pour la taxe sur les terrasses ;
- **800.000 €** pour la taxe d'occupation de l'espace public par les marchands ambulants ;
- **1.200.000 €** pour la redevance pour les fêtes foraines ;
- **81.500 €** pour les divers droits d'occupation de l'espace public ;
- **909.000 €** pour la taxe sur les hôtels ;
- **768.000 €** pour la taxe sur les spectacles et divertissements ;
- **232.000 €** pour la taxe sur les parkings de ces lieux de spectacles ;
- **2.085.000 €** pour la taxe sur les enseignes ;
- **266.000 €** pour d'autres taxes comme celles sur les taxis et sur les friteries (déjà décidées en 2020 et reconduites en 2021).

En outre, en 2020, les **4.500 indépendants** domiciliés à Liège et exerçant en personne physique (pas en société) se sont vu proposer **la prise en charge intégrale de leur taxe urbaine non ménage 2020**. Cette opération sera **reconduite**, selon les mêmes modalités, pour l'édition 2021 de la taxe.

Au total, ce sont 7,3 millions € de recettes fiscales qui ne seront pas réclamées par la Ville en 2021. Le collège activera bien sur toutes les compensations prévues par la Wallonie pour maintenir son budget à flot.

2. Soutien au pouvoir d'achat et au commerce local

Montant : 4.900.000 €

Le deuxième pan de ce plan de relance vise à booster la consommation dans les commerces liégeois, en ramenant les clients à Liège, tout en renforçant le pouvoir d'achat des ménages.

C'est ainsi qu'un chèque d'une valeur de 20 € sera prochainement distribué aux 200.000 habitants domiciliés à Liège.

Ce chèque « Commerçons bien » pourra être utilisé dans tous dans les commerces participants (dans une période de 6 mois) : il s'agit des commerces sédentaires établis sur le territoire communal (y compris Horeca), à l'exclusion des commerces suivants : tabac, alcool, CBD, cigarette électronique, jeux de hasard.

Afin de ramener la clientèle en ville, le collège ambitionne de faire de Liège une Ville « Horeca covid safe ». Le secteur Horeca est extrêmement présent et diversifié sur le territoire communal. Il anime la ville depuis toujours.

Le collège communal va proposer prochainement un plan d'action visant à rassurer le public quant à la sécurité de nos établissements Horeca.

Ce plan s'appuiera notamment sur les actions suivantes :

- Aide à l'achat d'appareil de purification de l'air : afin de garantir la qualité de l'air des établissements Horeca, il est fort probable que ceux-ci devront s'équiper d'un appareil de purification d'air. Afin d'aider les exploitants à acquérir ces appareils, la Ville adoptera un règlement permettant le remboursement des montants nécessaires à ces acquisitions. Cette mesure concernera les établissements Horeca disposant d'un service en salle.
- Extension des terrasses : comme à l'été 2020, une procédure simplifiée a été mise en place afin de permettre aux établissements de disposer d'une terrasse agrandie sur l'espace public. Elle leur a permis d'ouvrir le 8 mai dans le respect des règles sanitaires. **239 dossiers ont été ouverts à ce jour.**

Afin d'agir également sur le moyen et long terme, une cellule d'accueil des investisseurs et des implantations commerciales, y compris de produits de niche, sera créée.

Cette cellule concentrera en un seul lieu les informations et les contacts utiles dès le stade de l'avant-projet, informera adéquatement les investisseurs des démarches, contacts, cadres légaux, du processus décisionnel et de l'existence des nombreux outils de soutien de nature financière mis à leur disposition. De même, une attention particulière sera octroyée aux commerces de qualité, dans des secteurs de niche et susceptibles de répondre à des besoins peu ou pas rencontrés actuellement, de manière à attirer une nouvelle clientèle.

Enfin, **les instruments de l'Administration du Commerce doivent être mieux portés à la connaissance des commerçants et de toute personne intéressée par le Commerce à Liège.**

Le premier interlocuteur pour le commerçant est le Bureau du Commerce. L'une de ses missions importantes est la mise à jour permanente et l'enrichissement de sa base de données informatisée et cartographiée des commerces liégeois via ce qu'on appelle l'Observatoire du Commerce.

Les différents moyens vont être réunis en un seul via l'acquisition d'un outil web intégré, qui permettra de répondre aux professionnels porteurs de projets souhaitant s'implanter en Ville.

3. Suppression de loyers pour les locataires de bâtiments communaux

Montant : 205.110 €

La Ville va aider ses locataires lorsque l'infrastructure louée a été fermée par des décisions des autorités via des suppressions de loyers.

C'est le cas par exemple :

- Des commerces « creashops » : 16 établissements seront exonérés de loyers pour les mois de fermeture. Cela représente une aide de 152.254 €, à laquelle il faut ajouter l'exonération de précompte immobilier sur la part communale.
- D'autres structures comme la « salle de guindailles » à Droixhe, qui est fermée depuis 1 an. Aucun loyer ne sera réclamé à la Maison des étudiants.

Au total, les suppressions de loyer s'élèvent à 205.110 €.

4. Soutien aux acteurs associatifs

4.1. Refinancement de la Ferme des enfants

Montant : 100.000 €

Cette institution qui accueille depuis de nombreuses années des centaines d'enfants fait face à d'importantes difficultés financières depuis le début de la crise sanitaire. Compte tenu de l'implication de la Ville de Liège dans cette asbl, un contrat de gestion sera prochainement soumis au conseil communal, lequel prévoira à partir de 2021 des aides pour un montant de 100.000 € (prise en charge des énergies, facilités pour les écoles, mise à disposition de personnel, actions en faveur du bien-être animal...).

4.2. Doublement des moyens consacrés à la culture

Montant : 400.000 €

Pour rappel, en 2020, une enveloppe de 200.000 € avait été dégagée, dans le cadre du premier plan de relance, pour soutenir 29 structures impactées par la crise.

Cette année, c'est une **enveloppe de 400.000 €** qui sera consacrée par la Ville en soutien aux acteurs culturels, en plus des exonérations fiscales :

- L'aide aux petites structures passe à **250.000 €** et permettra d'aider nouveaux bénéficiaires : c'est le cas notamment des écoles de danse ;
- L'opération « Place aux artistes » initiée en 2020 sera reconduite en 2021. Son budget sera augmenté en 2021 : passage à **150.000 €** au lieu de 100.000 €.

4.3. Un soutien pour les structures d'accueil temps libre et les écoles de devoir

Montant : 58.000 €

A l'heure où le télétravail est une obligation, où le personnel de première ligne est fortement sollicité, on ne peut que remarquer l'importance du travail des structures d'accueil temps libre. Mais leur situation tend de plus en plus à se compliquer financièrement et humainement. C'est la raison pour laquelle la Ville va soutenir financièrement les 30 associations liégeoises actives dans le secteur de l'Accueil Temps Libre et les 28 écoles de devoir. Elles recevront chacune une aide de 1.000 €.

4.4. Petites crèches non communales

Montant : 30.000 €

Les crèches (non communales) souffrent également de pertes de recettes suite aux mesures sanitaires (réduction du nombre d'enfants accueillis). 30.000 € sont dégagés pour soutenir les crèches des petits tisserands, de la Bobine et Princesse Astrid.

4.5. Soutien aux associations actives en matière de lutte contre la pauvreté

Montant : 200.000 €

En 2020, l'enveloppe budgétaire consacrée aux associations liégeoises actives dans l'aide aux personnes précarisées avait été doublée (passant de 60.000 à 120.000 €).

La persistance de la crise n'est évidemment pas de nature à résorber la pauvreté, bien au contraire.

C'est la raison pour laquelle le budget qui est consacré à ce secteur essentiel va être augmenté de 140.000 € supplémentaires, et passer à 260.000 €, soit 4 fois plus qu'en temps normal.

5. Emplois, aides matérielles et psychologiques pour les jeunes

Montant : 109.000 €

La récente carte blanche de la task force pédiatrique rappelle à quel point les jeunes subissent durement les effets de la crise sanitaire.

La Ville de Liège a déjà pris de nombreuses mesures en leur faveur, et de nombreuses rencontres ont déjà eu lieu avec le secteur de la jeunesse.

Sans être exhaustif, le soutien de la Ville s'est notamment traduit par l'opération « Les copains à bord » (qui permet la fourniture de repas à 1 € pour les jeunes), son extension en février 2021 à la fourniture de kit de soin hygiénique et protections hygiéniques pour les filles, l'engagement de près de 200 étudiants (pour encadrer les marchés, mener des actions de propreté en vélo ou travailler sur des chantiers) et l'engagement par le CPAS de 6 psychologues supplémentaires pour aider les jeunes bénéficiaires en décrochage.

Ces opérations seront pérennisées :

- L'opération « Les copains à bord » sera étendue jusqu'en fin d'année 2021 (30.000 €) ;
- La présence d'étudiants pour renforcer les équipes de nettoyage des parcs sera reconduite (40.000 €) ;
- Les 18 maisons de jeunes bénéficieront d'un subside allant de 1.500 € à 2.500 € chacune, pour les soutenir dans le cadre de leur réouverture, afin de lancer de nouvelles initiatives et financer l'achat de purificateurs d'air (39.000 €).

C'est un effort de 109.000 € qui est ainsi réalisé en 2021.

6. Des moyens supplémentaires pour le sport pour tous !

Montant : 1.029.200 €

Afin de combler les pertes de recettes des clubs sportifs, **la Ville versera à chaque club liégeois affilié à une fédération sportive un subside de 40 € par affilié**. Ce subside de 954.200 € est financé par la Wallonie.

En outre, après plus d'un an d'arrêt complet ou d'une succession de limitations variables, il apparaît primordial de soutenir les opérateurs sportifs et de faciliter la remise en condition physique de la population en développant un programme de relance spécifique à la pratique sportive.

C'est ainsi que **100 activités sportives destinées à promouvoir la remise en condition physique des Liégeois et des Liégeoises seront organisées** en partenariat avec le tissu sportif liégeois et les comités de quartier.

Ce programme pourrait être développé grâce à une intervention exceptionnelle de 75.000 euros.

7. Autres soutiens exceptionnels

Montant : 811.000 €

Plusieurs autres soutiens exceptionnels font également partie de ce plan de relance 2021, notamment :

- 115.000 € pour compenser les pertes d'exploitations de la patinoire de Liège ;
- 180.000 € pour permettre le financement de 20 contrats de travail « article 60 » supplémentaires. **Ces travailleurs viendront renforcer les équipes de propreté**. En effet, un des effets de la crise est la plus grande utilisation des espaces publics, qui nécessitent dès lors davantage de passages des services de nettoyage.
- 80.000 € pour la fourniture de gourdes en métal aux 21.000 élèves de l'enseignement fondamental (tous réseaux), afin de renforcer l'hygiène à l'école.
- 100.000 € pour soutenir la cellule « covid » du CPAS qui gère les demandes de tous les citoyens qui sont impactés financièrement par la crise. Elle intervient donc pour un public qui est bien plus large que celui qu'elle a l'habitude d'aider.

8. Soutien à la politique de vaccination

Montant : 610.208 €

La politique de vaccination est du ressort des autorités régionales. Néanmoins, la Ville de Liège a pris plusieurs initiatives pour faire en sorte que l'accessibilité aux centres de vaccination soit optimale, via :

- L'utilisation du call center « Liège solidaire » pour répondre à toutes les questions et aider à l'inscription des citoyens ;
- La mise en place d'un service de service **taxi gratuit** au bénéfice des 16.000 citoyens âgés de plus de 75 ans (dépense maximale estimée à **510.208 €**).

Enfin, un montant exceptionnel de 100.000 € sera attribué à l'asbl Liège Santé afin de mener des actions de sensibilisation dans tous les quartiers de Liège, et augmenter de la sorte le pourcentage de citoyens vaccinés.

Informations complémentaires :

Contact : Joëlle Saive
Tél. : 04/238 51 16
Courriel : joelle.saive@liege.be

www.liege.be/coronavirus